

## COMPTE-RENDU de la réunion du CCAS du 29/03/2023

**Date de convocation et d'affichage : 23/03/2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf mars à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – VEY-FARCE Cathy – JUVENON Marie-Hélène – WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – AUROUX François – CHIODI Colette – ROBERT Danielle – TRAINEAU Marie-France – LANGA Daniel.**

**Excusés : ROBIN Christelle – DUBAR Annie**

**Absents : VANDECASTEELE Corinne – CAMU Géraldine – TEUFERT Éric – BERBEL Laura.**

**Procuration : ROBIN Christelle à TRAINEAU Marie-France – DUBAR Annie à WOZNIAK Jean-Marie.**

**VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.**

### **Ordre du jour :**

- Approbation du Compte de Gestion 2022 – CCAS M14
- Approbation du Compte administratif 2022 – CCAS M14
- Affectation du résultat 2022 – CCAS M14
- Approbation du Budget primitif 2023 – CCAS M14
- Attribution d'une aide exceptionnelle
- Convention ANCV pour le voyage des seniors 2023
- Choix du transporteur pour le voyage des seniors
- Mise en place d'activités avec UFOLEP
- Modification des tarifs pour le portage des repas
- Questions diverses
  - Point sur les bons d'achat
  - Point sur l'activité en lien avec l'association de cardiologie

### **➤ APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE**

Jean-Marie WOZNIAK précise que l'intervention de l'EFS sur la commune ne semble pas possible. Cela nécessite une importante logistique et de nombreux intervenants.

**Approuvé à la majorité (1 abstention : Marie-Hélène JUVENON)**

### **➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – CCAS M14**

Présentation du compte de gestion 2022 du CCAS. Le Président sort de la salle pour le vote.

### **Voté à l'unanimité**

### **➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – CCAS M14**

Présentation du compte administratif 2022 du CCAS :

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévu	962.50 €
	Réalisé	0.00 €
	Restes à réaliser	0.00 €
RECETTES	Prévu	962.50 €
	Réalisé	962.50 €
	Restes à réaliser	0.00 €

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Prévu	55 250.00 €
	Réalisé	51 919.02 €
	Restes à réaliser	0.00 €
RECETTES	Prévu	55 250.00 €
	Réalisé	54 602.29 €
	Restes à réaliser	0.00 €

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

INVESTISSEMENT	962.50 €
FONCTIONNEMENT	2 683.27 €
RESULTAT GLOBAL	3 645.77 €

Le Président sort de la salle pour le vote.

**Voté à l'unanimité****➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – CCAS M14**

Présentation de l'affectation du résultat 2022 du CCAS. Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	88.86 €
- Un excédent reporté de :	2 594.41 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 683.27 €
- Un excédent d'investissement de :	962.50 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	962.50 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 en excédent :	2 683.27 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 683.27 €
Résultat d'investissement reporté (001) en excédent :	962.50 €

**Voté à l'unanimité****➤ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – CCAS M14**

Les propositions budgétaires pour le CCAS 2023 sont constituées notamment :

Dépenses de fonctionnement : Portage de repas, voyage, colis, repas, aide exceptionnelle et remboursements.

Recettes de fonctionnement : Concessions cimetières, portage de repas, jardins familiaux, voyage, repas, subvention du budget principal, subvention de la CARSAT.

Dépenses d'investissement : Equipement divers.

Recettes d'investissement : Excédent d'investissement reporté et FCTVA.

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>1 132.68 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 132.68 €</b>
21	1 132.68 €	001	962.50 €
		10	170.18 €
Ordre	0.00 €	Ordre	0.00 €

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Président

## FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>66 910.00 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>66 910.00 €</b>
011	63 510.00 €	70	57 000.00 €
65	1 600.00 €	74	7 226.73 €
67	800.00 €	002	2 683.27 €
022	1 000.00 €		
Ordre	0.00 €	Ordre	0 €

### Voté à l'unanimité

#### ➤ **ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Madame RATIER a sollicité le CCAS pour sa mère âgée de 78 ans domiciliée sur Clérieux. Madame RATIER vit seule et fait face à des difficultés financières et sociales. Des démarches ont été faites auprès du département avec une demande d'APA qui a délivré une aide pour une intervention à domicile.

Elle a été orientée vers le Centre Médico-Social (CMS) afin que la situation de sa mère soit connue des services sociaux.

Madame [REDACTED] sollicite une aide financière auprès du CCAS pour sa facture d'énergie. Sa maison est chauffée exclusivement par un poêle au fioul situé dans la cuisine. Elle se fait livrer tous les 2/3 mois pour remplir la cuve de 500 litres. Sa dernière facture de fioul est de 623.04 €.

Elle a bénéficié du chèque énergie de l'Etat à hauteur de 200 €. Le CMS informe qu'il n'existe pas d'autres aides. La demande auprès de l'association PARI pour le FULH ne peut aboutir car elle intervient sur devis et non sur facture.

L'installation d'une pompe à chaleur ne peut être effectuée sans de nombreux travaux et de nombreux frais.

Madame [REDACTED] perçoit sa retraite et déclare un revenu annuel de 11 800 €.

Des précisions sont apportées sur la composition de la famille qui se doit d'intervenir en premier lieu. Le CCAS est présent comme interlocuteur et intervient de manière exceptionnelle. Il est souligné que le CMS doit seconder la famille dans les démarches mises en place pour lesquelles la famille semble rencontrer des difficultés administratives. Il est proposé de faire un courrier au CMS pour les alerter de nouveau de la situation inquiétante de Madame [REDACTED] ainsi que de contacter Soliha et Adil pour une expertise de la situation.

Au vu des différents éléments et échanges, il est proposé d'intercéder en la faveur de Madame [REDACTED] pour sa facture à hauteur de 350 €.

### Voté à l'unanimité

#### ➤ **CONVENTION ANCV POUR LE VOYAGE DES SENIORS 2023**

Le voyage annuel des séniors est prévu du 26 août au 2 septembre 2023 au village club « Les Rivages » à SAMATAN dans le Département du GERS.

Le voyage est prévu pour 45 personnes, dont 40 pouvant bénéficier de l'aide ANCV.

Une personne « accompagnatrice » est désignée chaque année pour être l'interlocuteur identifiée entre les différentes structures. Madame Colette CHIODI se propose à nouveau d'être l'accompagnatrice du groupe.

Le budget serait d'environ de 560 € par personne (365 € pour ceux bénéficiant de l'aide ANCV).

### Voté à l'unanimité

## ➤ CHOIX DU TRANSPORTEUR POUR LE VOYAGE DES SENIORS

Pour le voyage, comme chaque année, 4 devis ont été demandés pour le transport. Pour comparaison, 2 devis ont été demandés auprès des compagnies afin de décider s'il était plus intéressant de garder le bus et son chauffeur pour les excursions.

TRANSPORTEUR	TRANSFERT	EXCURSIONS INCLUES
BERTOLAMI	5 300 €	5 800 € (4 800 €)
SRADDA	5 215 €	5 680 €
GINHOUX	Pas de disponibilités	Pas de disponibilités
RAPID'BLEUS	5 150 €	Pas de réponses

Au regard des différentes propositions, l'entreprise BERTOLAMI est le mieux-disant.

En raison de l'augmentation des prix du transport et du séjour, il est décidé d'informer les seniors sur le courrier que le budget est donné à titre indicatif et que le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage si le nombre de participants est inférieur à 20 inscrits.

### Voté à l'unanimité

## ➤ MISE EN PLACE D'ACTIVITES AVEC UFOLEP

Comme présenté au dernier CCAS, UFOLEP propose 6 séances gratuites à destination des seniors autour de la thématique « bien manger, bien bouger ». Ces séances sont encadrées par des professionnels, diététicienne et éducateur sportif spécialisé.

Le CCAS propose de mettre à disposition la maison des associations où se dérouleront les séances de 2H et se chargera de la communication et de l'information de ces séances.

Les séances se dérouleraient sur le mois d'octobre à raison de 2 ateliers par semaine : les mercredis 4/11/18 et les vendredis 6/13/20 de 10H00 à 12H00.

Il est proposé d'autoriser Cathy VEY-FARCE à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de cette décision.

### Voté à l'unanimité

## ➤ MODIFICATION DES TARIFS POUR LE PORTAGE DES REPAS

Le prestataire, Terres de Cuisine, qui livre les repas pour le portage de repas à domicile, à procéder à la révision de ses prix au 1<sup>er</sup> mars 2023 comme le marché le lui permet.

Marie-Hélène JUVENON questionne sur la qualité des repas et si nous pouvons travailler avec un autre prestataire ? Cela semble compliqué car la commune à un petit nombre de repas livrés, actuellement, il livre aussi sur Clérieux la cantine de la crèche. De plus, la cuisine centrale de VRA ne prépare pas des repas à livrer.

Au vu de l'augmentation des prix et de l'absence d'augmentation de la part du CCAS depuis 2017, il est proposé de modifier les tarifs et de passer le prix du repas à 7.40 € et le potage à 0.80 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### Voté à la majorité (1 abstention : François AUROUX)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

○ **Point sur les bons d'achat**

277 bons d'achats sur 288 distribués ont été utilisés chez les commerçants de la commune, soit un budget de 1 385 €. François AUROUX souligne qu'il préférerait la version colis composé. Josianne ANGE répond que les bons d'achats laissent une plus grande variété et donc plus de choix aux personnes.

○ **Point sur l'activité en lien avec l'association de cardiologie**

Jean-Marie WOZNIAK présente la marche proposée sur l'invitation de la fédération française de cardiologie. Ce partenariat offre le matériel de communication. Il est déploré que des soignants ne soient pas présents sur place pour réaliser de la prévention. Il est proposé de solliciter la présence des soignants de la commune pour cette marche. La date retenue est le samedi 13 mai 2023. Il sera proposé un départ de randonnée sur la commune. Cette marche sera gratuite, avec possibilité de faire des dons pour la fédération.

Marie-France TRINEAU précise qu'elle ne reçoit pas les invitations faites avec « Outlook ». Il lui est rappelé que seule la convocation est officielle. Cette invitation est informelle, mais il est noté qu'elle n'y a pas accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

**Le Président**  
**Fabrice LARUE**



**La Secrétaire de séance**  
**Cathy VEY-FARCE**